

Projet d'établissement

Établissement Petite Enfance CELESTIN FREINET

51 rue Jules Guesde
93100 Montreuil/Bois

Les établissements et services d'accueil élaborent un projet d'établissement ou de service qui met en œuvre la charte nationale de l'accueil du jeune enfant mentionné à l'article L.214-1-1 du code de l'action sociale et des familles.

Le projet d'établissement comprend :

Un projet d'accueil – un projet éducatif – un projet social et de développement durable.

Article R2324-29 modifié par Décret n°2021-1131 du 30 août 2021 – art 6

PROJET D'ETABLISSEMENT	5
IL EST CONSTITUE DE 3 PARTIES :	5
- <i>PROJET D ACCEUIL</i>	5
- <i>PROJET EDUCATIF</i>	5
- <i>PROJET SOCIAL ET DEVELOPPEMENT DURABLE</i>	5
1 PRESENTATION DES LOCAUX	6
1.1 PHOTOS DE L'ETABLISSEMENT	8
2 PROJET D ACCEUIL	9
2.1 PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT.....	9
2.1.1 <i>Missions</i>	9
2.2 PRESTATIONS D'ACCUEIL	10
2.2.1 <i>Modalités d'inscription</i>	10
2.2.2 <i>L'offre d'accueil</i>	10
2.2.3 <i>Avec inscription dans l'établissement</i>	10
2.2.4 <i>Sans inscription dans l'établissement</i>	10
2.2.5 <i>Accueil enfant présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique</i>	11
2.2.6 <i>Modalités d'admission et d'accueil</i>	11
2.2.7 <i>Copie des documents attestant du respect des obligations vaccinales</i>	11
2.3 TAUX D'ENCADREMENT	11
2.3.1 <i>Horaires et conditions d'arrivée et de départ des enfants</i>	12
2.3.1.1 <i>Préciser les modalités des entrées, des sorties, ainsi que les personnes habilitées.</i>	12
2.4 LE PERSONNEL	13
2.4.1 <i>Organigramme coopératif</i>	13
2.4.2 <i>La conception du travail collectif et individuel à la crèche Célestin Freinet : politique ressources humaines</i>	13
2.4.3 <i>Fonctions direction</i>	13
2.4.4 <i>Fonctions éducateur de jeune enfant</i>	14
2.4.5 <i>Fonctions de l'infirmière</i>	14
2.4.6 <i>Fonctions auxiliaire de puériculture</i>	14
2.4.7 <i>Fonctions assistant(e) ou animatrice petite enfance</i>	14
2.4.8 <i>Fonctions psychologue</i>	15
2.5 LA FORMATION	15
2.5.1 <i>Formation continue</i>	15
2.5.2 <i>Intégration de nouveaux salariés</i>	15
2.5.3 <i>Entretien d'annuel</i>	15
2.5.4 <i>Entretien professionnel individuel = tous les 2 ans</i>	15
2.5.5 <i>Instance représentative du personnel</i>	15
2.6 SANTE.....	15
2.7 SECURITE.....	16
2.7.1 <i>Objets personnels</i>	16
2.7.2 <i>Consignes de sécurité données aux parents en termes de sécurité</i>	16
2.8 COMMISSION DEPARTEMENTALE AUX FAMILLES	16
3 PROJET EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE	16
3.1 PROJET EDUCATIF	16
3.2 PROJET PEDAGOGIQUE	17
3.3 L'ENTREE A LA CRECHE.....	17
3.4 ORGANISATION DE LA JOURNEE : RYTHMES DE LA VIE EN COLLECTIVITE AUTOUR DU JEU ET DES SOINS.....	20
<i>Pour Célestin Freinet :</i>	27
3.5 SOUTIEN A LA PARENTALITE	29
4 PROJET SOCIAL ET DEVELOPPEMENT DURABLE	29
4.1 L'ANALYSE DES BESOINS DU TERRITOIRE DU QUARTIER MONTREAU LES MORILLONS	30
4.1.1 <i>La carte d'identité du quartier des Morillons</i>	30
4.1.2 <i>Tableau recensement fiche Montreuil Morillon 2015</i>	32

4.1.3	<i>Les orientations sociales de la crèche Célestin Freinet</i>	32
4.2	LES ENJEUX SOCIAUX PRIORITAIRES	33
4.3	LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE D'ACCUEIL	33
4.4	LE CONSEIL D'ETABLISSEMENT	33
4.5	RESEAUX ET PARTENAIRES`	34
4.5.1	<i>Financeurs</i>	35
4.5.2	<i>Contrôle administratif et financier</i>	35
4.5.3	<i>Agrément et contrôle</i>	35
4.5.4	<i>Partenaires de proximité</i>	35
4.5.4.1	Le bailleur	35
4.5.4.2	Pôle emploi	36
4.5.4.3	Mission locale	36
4.5.4.4	Établissements scolaires de proximité.....	36
4.5.5	<i>Partenaires d'Ile de France</i>	36
4.5.5.1	Centres de formations	36
4.5.5.2	CFA.....	36
4.6	PRESTATAIRE.....	36
5	LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION.....	37
6	CO-RESPONSABILITE SALARIES – BENEVOLES	37
7	LES PARTIES PRENANTES A CELESTIN FREINET	38

Projet d'établissement

Il indique les orientations de l'établissement pour les cinq prochaines années.

Buts du projet d'établissement :

- S'inscrire dans le cadre des politiques publiques relatives à la petite enfance ;
- Rendre lisible en interne et vis-à-vis de partenaires, les prestations réalisées par l'établissement en réponse aux besoins des familles ;
- Fixer des objectifs d'amélioration et définir les actions à conduire sur une période de 5 ans

Il est constitué de 3 parties :

- PROJET D ACCEUIL
- PROJET EDUCATIF
- PROJET SOCIAL ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Description de la crèche

Désignation : Établissement petite enfance CELESTIN FREINET

Adresse : 51 rue Jules Guesde 93100 Montreuil sous-bois

Cadre juridique : Association Loi 1901

Activité principale Exercée : Accueil de jeunes enfants 8891A

Siret du siège : 444 875 876 000 13

Déclaration à la préfecture de la Seine Saint Denis le 6 novembre 1997 (journal officiel N° 51)

Bref historique

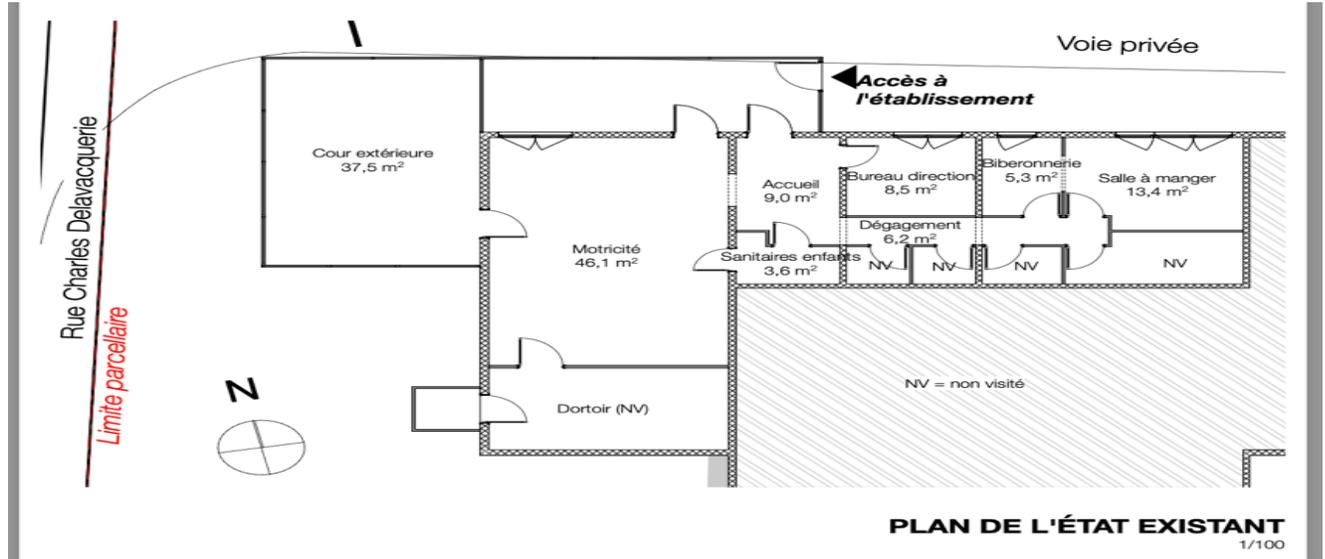
Anciennement la halte du parc créée en 1999 par une assistante maternelle, l'établissement a été renommé établissement petite enfance Célestin Freinet en 2011.

Le choix de ce pédagogue a été voté en assemblée générale ordinaire constituée cette année-là de personnes sensibles aux pédagogies nouvelles et souhaitant professionnaliser ce lieu d'accueil par de nouvelles pratiques issues des apports de la pédagogie Freinet.

1 Présentation des locaux

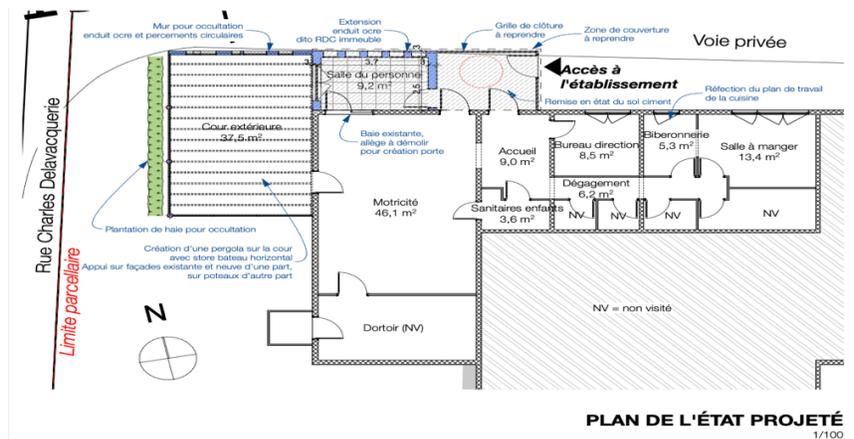
L'architecture de l'établissement

Plan



« J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil ».

Projets d'amélioration, d'extension orientée vers la réponse aux besoins des personnes accompagnées et accompagnantes.



EXEMPLES DE SYSTÈMES DE STORE BATEAU HORIZONTAL SUR PERGOLA

L'aménagement intérieur

Il est repensé lors des réunions des journées pédagogiques qui ont lieu 2 fois par an avec l'ensemble des professionnels.

Méthode

C'est par la lecture du projet pédagogique individuellement puis collectivement qu'est repensé l'aménagement intérieur.

En parcourant ainsi la lecture du projet pédagogique, des situations sont relevées par les professionnelles. Il est alors débattu des changements.

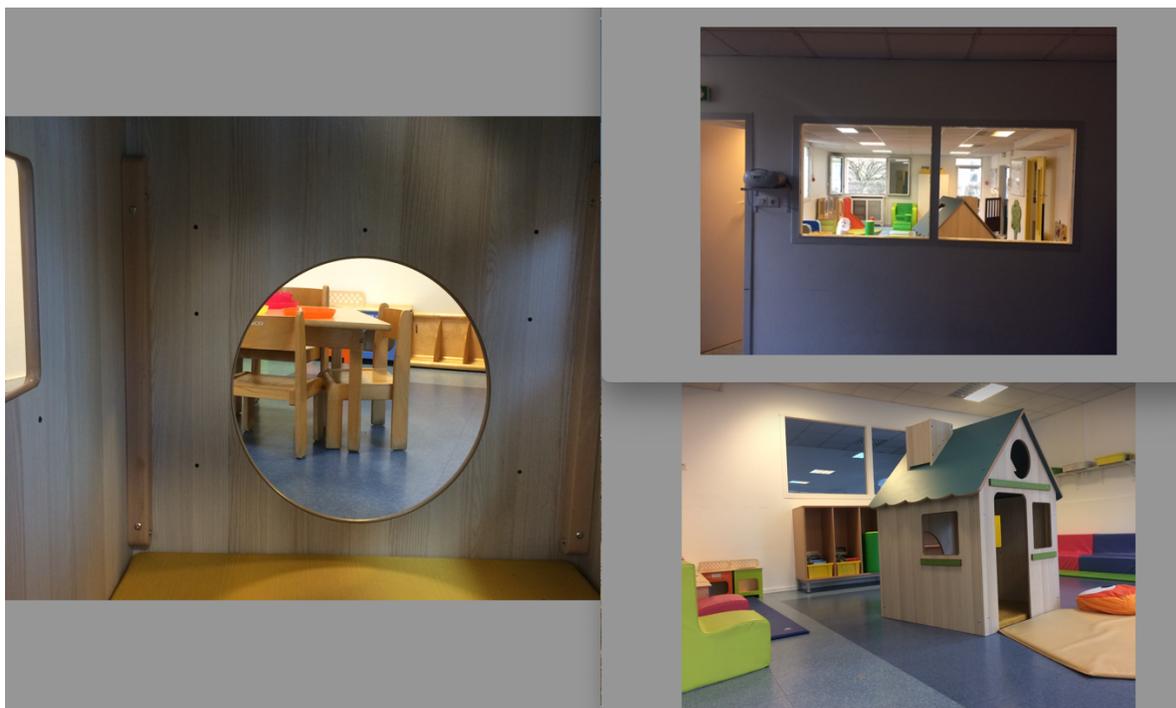
Les changements d'aménagement sont nécessairement revus avec l'organisation.

Ex de mise en place organisationnelle : la table ronde en deux demi-lunes est utile sur 2 temps de la journée en salle de jeux : le repas et le levé sieste.

Cette même table sera déplacée pendant le goûter des enfants pour y être déposée dans le dortoir qui sera alors rangé. Elle sera à disposition pour des activités de jeux accompagnées pour le groupe des plus grands.

1.1 Photos de l'établissement

Des espaces et pièces séparés ouverts à la lumière et à la visibilité



Différents aménagements



2 PROJET D ACCEUIL

Présente les prestations d'accueil proposées, précise les durées et les rythmes d'accueil. Il détaille les dispositions prises pour l'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique.

Il intègre une description des compétences professionnels mobilisées, notamment en application de l'article R.2324-38 du code de la santé publique, ainsi que des actions menées en matière d'analyse des pratiques professionnelles en application de l'article R.2324-37 et de formation, y compris, le cas échéant, par l'apprentissage ;

2.1 Présentation de l'établissement

2.1.1 Missions

L'accueil du jeune enfant consiste à prendre régulièrement ou occasionnellement soin du jeune enfant à la demande de leurs parents et sauf exceptions, en leur absence.

L'accueil du jeune enfant est proposé, en journée et en semaine, en accueil collectif régulier non permanent à temps plein, partiel, occasionnel et en urgence.

- L'établissement veille à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement physique, psychique affectif, cognitif et social des enfants confiés.
- Il contribue à l'éducation des enfants accueillis dans le respect de l'autorité parentale ;
- Il contribue à l'inclusion de toutes les familles et de tous les enfants, particulièrement celles et ceux confrontés à la pauvreté et à la précarité ;
- L'établissement met en œuvre l'accueil inclusif des familles et des enfants présentant un

handicap ou atteints de maladies chroniques ;

- L'accueil permet aux parents une conciliation des temps de vie familiale, professionnelle et sociale notamment pour les personnes en recherche d'emploi et engagée dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et les familles monoparentales.
- L'établissement concourt à la recherche d'une plus grande égalité entre les femmes et les hommes.

2.2 Prestations d'accueil

2.2.1 Modalités d'inscription

- Transmission de la fiche de renseignements à celestinfreinet93@gmail.com
- Prise de rdv par mail
- Pré-inscription ou Inscription
- Programmation de la période d'adaptation et signature du contrat d'accueil

2.2.2 L'offre d'accueil

L'ensemble des contrats d'accueils sont proposés à l'heure.

Les réservations sont traduites en heures à partir des besoins des familles et des heures disponibles.

2.2.3 Avec inscription dans l'établissement

Contrats réguliers avec réservation de jours et créneaux horaires.

Les besoins de garde sont connus et récurrents. Un contrat est établi sur la base d'un nombre d'heures réservé.

Contrats occasionnels les besoins de garde sont connus à l'avance, ils sont ponctuels non récurrents. Un contrat d'accueil est établi sans heures réservées.

Accueil occasionnel avec mouvement : d'1 demi-journée à 1 journée et demi ou 2 à 3 demi-journées.

Heures occasionnelles selon les disponibilités : les besoins des familles avec un contrat régulier avec des besoins d'heures supplémentaires ponctuellement.

Les jours et créneaux horaires réservés et confirmés par sms ou par mail sont facturés.

2.2.4 Sans inscription dans l'établissement

Accueil exceptionnel d'urgence

Les besoins des familles ne peuvent être anticipés. L'enfant n'a jamais fréquenté l'établissement

La situation sera étudiée, au cas par cas, par la direction. Cet accueil peut se réaliser sans période d'adaptation.

2.2.5 Accueil enfant présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique

Pour l'accueil d'un enfant présentant un handicap ou une maladie chronique, un PAI sera rédigé par le médecin traitant de l'enfant et validé par le référent santé.

2.2.6 Modalités d'admission et d'accueil

Se reporter au règlement de fonctionnement.

En complément :

Certificat médical daté de moins de deux mois d'absence de toute contre-indication à l'accueil en collectivité et d'une vaccination est à jour.

2.2.7 Copie des documents attestant du respect des obligations vaccinales

- Tout enfant accueilli en collectivité est soumis aux vaccinations obligatoires et aux recommandations vaccinales, en fonction d'un calendrier réactualisé chaque année et publié dans le Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire (BEH) de l'Institut de veille sanitaire.
- Aucun enfant non vacciné ne peut être admis en collectivité, excepté s'il présente un certificat médical de contre-indication temporaire soumis à la direction de l'établissement.
- Les parents devront informer la direction de la crèche de chaque nouvelle vaccination et fournir un nouveau certificat médical
- La liste des vaccinations en annexe du règlement de fonctionnement ou bien afficher dans la structure la carte postale vaccinale de l'INPES

2.3 Taux d'encadrement

La capacité d'accueil de l'établissement est fixée à 16 enfants pour des enfants âgés de 12 mois à l'entrée à l'entrée à l'école maternelle, sous réserve que l'effectif du personnel présent auprès des enfants soit au complet.

Les places sont attribuées comme suit :

- 15 places pour l'accueil collectif non permanent régulier
- 1 place pour l'accueil collectif non permanent occasionnel

Taux d'encadrement appliqué :

1 adulte pour 8 enfants marcheurs

1 adulte pour 5 enfants non-marcheurs

En l'absence d'un ou de plusieurs membres du personnel et selon les difficultés à recruter un

professionnel(le) ou une intérimaire par le service appel médical petite enfance IDE, l'établissement peut être contraint à diminuer sa plage horaire, de diminuer sa capacité d'accueil ou de fermer, sans délai, faute d'un taux encadrement suffisant.

Décret n°2021-1131 du 30 août 2021
Art. R. 2324-30

2.3.1 Horaires et conditions d'arrivée et de départ des enfants

L'établissement est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 18h.

Les arrivées tardives ou les départs anticipés sont autorisés sous conditions de prévenir, par mail, des écarts entre les réservations du contrat d'accueil et le nouveau besoin afin de permettre une conciliation entre : le projet pédagogique, l'organisation des temps de la crèche et les nouveaux besoins des familles.

Le parent garde la possibilité d'amener ou de venir chercher son enfant à l'intérieur des créneaux réservés mais aussi au-delà des créneaux réservés dans la limite des horaires d'ouverture.

2.3.1.1 Préciser les modalités des entrées, des sorties, ainsi que les personnes habilitées.

Les enfants ne sont remis qu'aux personnes majeures mentionnées sur le dossier de l'enfant lors de son inscription. Toute autre personne devra être munie d'une autorisation écrite du parent ou représentant légal. Les personnes autorisées à venir chercher l'enfant présenteront une pièce d'identité.

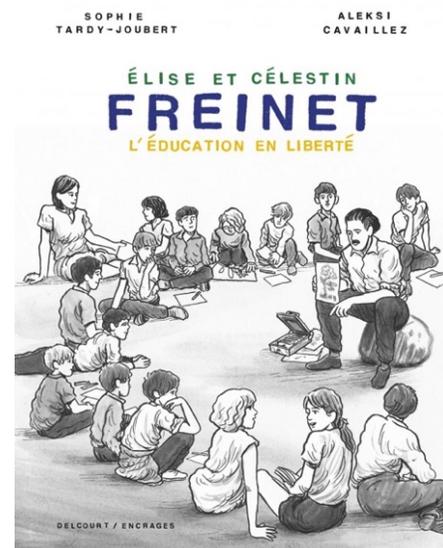
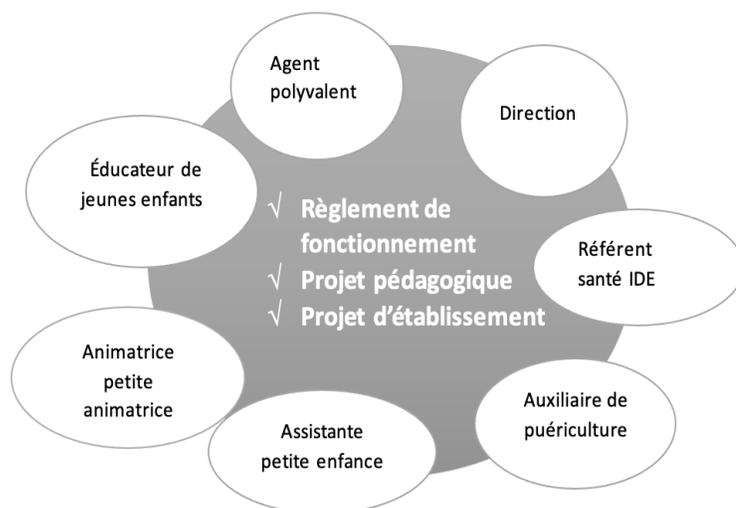
Modalités d'organisation en cas de retard des parents à la fermeture de l'établissement :

Il y a obligation de rester avec l'enfant et de contacter la famille. Si les responsables de l'enfant sont injoignables, la police ou la gendarmerie sera contactée.

Décret n°2021-1131 du 30 août 2021

2.4 Le personnel

2.4.1 Organigramme coopératif



2.4.2 La conception du travail collectif et individuel à la crèche Célestin Freinet : politique ressources humaines

La coopération et le débat que promeut Célestin Freinet sont tout naturellement intégrés comme manière d'être et d'agir entre adultes.

Si le dirigeant guide et oriente l'organisation de travail, il le fait dans l'intérêt de l'institution et dans un esprit d'émancipation des salariés. Parole et point de vue de chaque professionnel ont tous la même valeur : une personne = une voie

Les réunions débat sont des espaces d'expression des divergences, de recherche de compromis et de solutions ou leviers aux problématiques repérées.

2.4.3 Fonctions direction

Assure le bon fonctionnement de l'établissement,

Coordonne les actions au sein de l'équipe éducative en s'appuyant sur les missions et les pratiques de l'éducateur de jeunes enfants

Coconstruit un ensemble de dossiers avec les salariés et les dirigeants

Participe à la transmission des éléments de gestion

Assure par délégation la gestion administrative et financière

Participe aux relations partenariales,

Adapte ses missions selon le niveau de délégation confié

Met en place sa politique interne en se référant à la réglementation, au projet d'établissement, au

règlement de fonctionnement, et aux orientations votées en assemblée générale.

En son absence, un professionnel diplômé éducateur de jeunes enfants, infirmière, auxiliaire de puériculture, cap petite enfance avec 5 ans d'expérience assure la continuité du service et l'organisation interne.

2.4.4 Fonctions éducateur de jeune enfant

Garant de la sécurité, du bien-être et de l'éveil des jeunes enfants.

Responsable d'un accompagnement spécifique durant les adaptations et du bon accueil quotidien.

Anime les ateliers d'éveils assure la mise en œuvre du projet éducatif. Assure les transmissions.

Assure le tutorat de stagiaire. En collaboration avec la direction et ses collègues, mène constamment un travail de recherche sur la pédagogie à appliquer.

En l'absence de direction, assure la continuité du service en respectant l'organisation interne en place.

2.4.5 Fonctions de l'infirmière

Garant de la sécurité, du bien-être et de l'éveil des jeunes enfants.

Responsable d'un accompagnement spécifique durant les adaptations et du bon accueil quotidien.

Anime les ateliers d'éveils et assure la mise en œuvre du projet éducatif. Assure les transmissions.

Assure le tutorat de stagiaire. En collaboration avec la direction et ses collègues, mène constamment un travail de recherche sur la pédagogie à appliquer.

En l'absence de direction, assure la continuité du service en respectant l'organisation interne en place.

Assure la surveillance médicale du jeune enfant, est chef de file pour l'administration des médicaments et le suivi médical en collaboration avec le référent santé et la direction.

2.4.6 Fonctions auxiliaire de puériculture

Accompagne tous les moments de vie de l'enfant : l'accueil, le change, le sommeil, les repas, le jeu, l'hygiène...

Collabore avec l'ensemble de l'équipe pour faire évoluer la démarche pédagogique.

Assurer le tutorat de stagiaires préparant les diplômes de niveau V.

En l'absence de direction, assure la continuité du service en respectant l'organisation interne en place.

Participe au rangement et à certaines tâches d'hygiène.

2.4.7 Fonctions assistant(e) ou animatrice petite enfance

Poste polyvalent comportant les missions suivantes :

Assiste l'éducateur de jeune enfant et l'auxiliaire de puériculture auprès des enfants jeunes.

Assure l'entretien du linge et des locaux.

Assure la préparation des repas en appliquant les recommandations HACCP

Assure le tutorat de stagiaires de niveau V et IV.

2.4.8 Fonctions psychologue

Assure la supervision de l'analyse des pratiques professionnelles à raison d'une séance d'1h30 toutes les 8 semaines en présentiel et en distanciel. Ces séances peuvent être ramenées mensuellement en cas de demande du personnel et/ou en cas de problématique.

2.5 La formation

2.5.1 Formation continue.

- Pour le biais de son OPCO, Uniformation, elle inscrit des salariées sur des formations ponctuelles. Ces inscriptions se font en ligne. La crèche est inscrite sur le répertoire de cet organisme et les inscriptions choisies sont validées par ce dernier.
- Par un engagement tripartite CFA-centre de formation-crèche dans le cadre de formation en apprentissage
- Par un ensemble d'organismes de formation : Dunod, Copes, Cnam, conférence ponctuelle à la LFSM ligue mentale pour la santé mentale (liste non exhaustive)
- Par un dispositif de VAE, d'alternance ou en voie direct

2.5.2 Intégration de nouveaux salariés

Les nouveaux salariés sont accueillis par une professionnelle. Une visite des lieux est présentée et un temps en binôme avec une professionnelle référent permet un premier accompagnement. Les enfants sont présentés au nouveau professionnel.

Le nouveau salarié fait connaissance avec tous les membres de l'équipe et apprend des tâches de chacun.

Il s'inscrit peu à peu dans cet ensemble organisé en tâches, horaires, responsabilités, pratiques professionnelles, réglementations et projets.

Il s'entretien à mi-parcours avec la direction durant sa période d'essai. D'un commun accord, le renouvellement de la période d'essai peut s'envisager.

2.5.3 Entretien d'annuel

L'entretien annuel vise à évaluer le salarié dans son occupation du poste

2.5.4 Entretien professionnel individuel = tous les 2 ans

L'entretien professionnel a un périmètre plus large puisqu'il aborde l'évolution du salarié au-delà de la seule occupation de son poste

2.5.5 Instance représentative du personnel

Le représentant du conseil d'administration est le chef de file de cette instance

2.6 Santé

L'établissement se réfère à une nouvelle référence juridique : la réforme du code de la santé publique 2021

Un ensemble de protocoles sont annexés au règlement de fonctionnement.

2.7 Sécurité

2.7.1 Objets personnels

Les bijoux qui peuvent être dangereux - chaînes au cou (risque d'étouffement), anneaux aux oreilles (risque de déchirement du lobe) - sont à proscrire.

La tétine ne sera pas attachée aux vêtements de l'enfant, ni maintenue par un lien autour de son cou.

2.7.2 Consignes de sécurité données aux parents en termes de sécurité

Recommandation :

- Ne pas laisser l'enfant seul sur le plan de change, ni dans la salle de change
- Veiller à ce que les enfants plus grands qui accompagnent restent sous la responsabilité des parents ou de l'accompagnant
- Fermer, à chaque départ, les portes de la crèche et du jardin sans oublier les accès extérieurs,
- Respecter les consignes des protocoles de confinement

2.8 Commission départementale aux familles

Nouvelle interlocuteur

Accueil du jeune enfant et parentalité

Espace du territoire ou reprenne des décisions qui peut avoir un impact direct sur le projet d'établissement.

Ex : volonté du territoire à développer l'accueil de l'enfant porteur d'un handicap

3 PROJET EDUCATIF et PEDAGOGIQUE

3.1 Projet éducatif

Le projet éducatif précise les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, le bien-être et l'éveil des enfants, notamment en matière artistique et culturelle, et pour favoriser l'Égalité entre les filles et les garçons ;

3.2 Projet pédagogique

Le projet pédagogique et éducatif de la crèche sont les fils conducteurs des actions des professionnel(les). Ils sont une aide précieuse pour soutenir les pratiques professionnelles et les faire évoluer dans le temps. Les items de la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant ont été intégrés (cf annexe la charte nationale d'accueil du jeune enfant). Lors de journées pédagogiques, une lecture du projet éducatif est partagée entre collègues suivi d'un temps d'échanges, de discussion et si nécessaire d'ajustement(s).

Ce projet pédagogique a été revu en 2022 et est le fruit d'une réflexion entre les professionnels de la petite enfance de la crèche.

Le projet pédagogique a pour but d'orienter les pratiques éducatives, de décrire les actions menées et de débattre des ajustements.

Il décrit l'organisation de travail des professionnels de la petite enfance.

Il est utilisé par les professionnels de la petite enfance comme outil de référence pour répondre aux missions d'accueil du jeune enfant et de sa famille.

Un nouvel outil d'observation et d'analyse a été mis en place à partir de nos vidéos d'action et d'activité au sein de la crèche. Une méthode est décrite dans le projet pédagogique.

3.3 L'entrée à la crèche

« Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille »

L'adaptation

A quoi elle sert ?

Elle permet, aux enfants, parents et professionnels de faire connaissance un peu plus chaque jour et surtout laisse du temps à l'enfant pour qu'il trouve des repères rassurants et durables.

Elle se fait sur **20 h** minimum et peut être prolongée et aménagée de façon à permettre aux parents et son enfant de rester en salle de jeux ou sur le temps du repas le temps nécessaire pour réduire les angoisses de séparation.

Une première base est présentée comme suit :

1er jour : 1h avec un parent ou une personne que l'enfant connaît de l'enfant, 2ème jour : 2h, 3ème jour : 4h, 4ème jour : 6h, 5ème jour : 7h = Total : 20 h

L'objectif de l'adaptation

Elle permet d'appréhender les changements, d'intégrer les réalités de la collectivité et son rythme, de construire, pour chacun, de nouveaux liens.

Cet accueil adapté accompagne l'enfant et son parent dans cette expérience de séparation. Ce temps aménagé progressivement permet à l'un comme à l'autre de vivre plus sereinement cette séparation.

La séparation

La séparation est bien souvent source d'angoisses se manifestant par des pleurs, des cris, de la colère, parfois un isolement, un refus de découvrir le lieu ou de rencontrer de nouvelles personnes...Le professionnel répondra à ces manifestations par une écoute, une attitude, des paroles et des gestes rassurants.

Pour l'accompagner et le rassurer, l'enfant peut garder avec lui un objet dont il est particulièrement attaché mais ce n'est pas systématique. Lui seul décidera. Si objet il y a, le professionnel ne peut intervenir dans l'usage qu'il en fait l'enfant. L'enfant l'a donc à disposition et peut l'utiliser à tout moment de la journée. Il peut également garder une tétine. En grandissant, il sera sollicité pour s'en défaire progressivement et notamment lorsqu'il prendra la parole.

Parallèlement à l'expérience de la séparation l'enfant va créer un lien d'attachement avec une ou des personnes privilégiées. Une fois qu'il aura investi cette relation et qu'il se sentira suffisamment en sécurité, il pourra découvrir, plus largement, son environnement et investir les différents lieux et espaces de création.

La rencontre parents-professionnels

*« Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. **Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache** ».*

Accueillir c'est aussi prendre en compte la relation « triangulaire » parent-enfant- professionnel. La construction d'une relation de confiance entre parent et professionnel(elle) participe à ce que l'enfant investisse ce nouveau milieu.

Tout comme la rencontre avec l'enfant, la rencontre parent-professionnel est une démarche de recherche d'une qualité relationnelle.

Le professionnel accueille l'enfant et son parent, et toutes personnes intervenant autour de l'enfant. Il s'engage dans cette relation avec sa personnalité, sa subjectivité, ses motivations et ses compétences. Il maintient une juste distance afin d'assumer une posture lui permettant d'assumer une rencontre et un soutien à la parentalité de façon professionnelle.

Au terme de l'adaptation, bien qu'elle se construise tout au long de l'accueil, l'enfant accueilli aura construit des repères affectifs et aura saisi les rythmes de vie du collectif. Le projet du parent de confier son enfant se construit par les liens entre lui et les professionnels.

Durant ce temps de l'adaptation le professionnel est attentif à ce qui se joue pour l'enfant et notamment en termes d'émotions éprouvées par l'expérience de la séparation. L'enfant sera accompagné, contenu dans ses émotions d'angoisses et de peur de manière qu'elles le submergent le moins possible. L'éducateur prend soin de lui parler, de le consoler, de le rassurer. C'est cette dimension psychoaffective qu'il importe de contenir durant cette phase d'adaptation : c'est ce qui est nommé communément la sécurité affective de base.

Pour le parent, il s'agit d'accompagner, d'encourager l'enfant à aller vers d'autres personnes et de se « retirer ». Pour l'enfant, il s'agit de découvrir un nouveau milieu, de créer de nouveaux liens sans la présence de son parent. *« L'enfant ne peut être séparé du jour au lendemain sans tiers qui médiate au moins l'espace d'un au-revoir. » in rapport gouvernemental Sylviane Giampino. Pour le professionnel, il s'agit d'accueillir la rencontre avec bienveillance, de repérer les enjeux de la séparation et d'apporter des réponses éducatives réconfortantes.*

Durant cette phase d'adaptation, la préoccupation fondamentale du professionnel est d'apporter cette sécurité à l'enfant. Quand l'enfant commence à ne plus craindre le milieu, il passe à la phase exploratoire.

L'exploration

« J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités »

Progressivement et selon le rythme de chaque enfant, l'enfant va investir d'autres relations. Le jeu, ce médiateur de la relation, est utilisé à bon escient. Les jeux à dispositions sont renouvelés et privilégiés durant la période d'adaptation puisqu'ils sont choisis par l'enfant. Les jeux de cache-cache ou d'éloignement permettent à l'enfant de symboliser la séparation. L'adulte laisse l'enfant l'expérimenter autant que nécessaire voire même détourner certains objets de leur fonction pour apaiser ces angoisses de séparation.

Car même s'il en arrive au stade d'aller explorer, la séparation et ces effets ne sont pas gommés définitivement.

Conditions de l'exploration

De l'individualité au groupe

L'individualité de l'enfant : le professionnel accueille et accompagne l'enfant de façon individuelle. Le jeune enfant a un rythme propre. Il n'y a donc pas de comparaison faite entre les enfants et pas de sur-stimulation par rapport à de nouveaux acquis. La marche, le langage et la propreté par ex, sont acquis de façon progressive, très individuelle et en processus arborescent. L'évolution de l'enfant s'en trouve modifiée par ajustement et réajustement avec ses nouveaux acquis. « Le développement du jeune enfant procède non pas de façon linéaire, par paliers mais **par vague** : une acquisition se perd pour faire place à une nouvelle, puis reviendra sous une autre forme à un autre moment ou s'effacera ».

Le groupe

Les professionnels laissent les liens entre les enfants se créer spontanément. Les éducateurs interviennent et interdisent toutes formes d'agressivité entre les enfants, qu'elles soient physiques ou verbales elles sont fermement interdites. Les éducateurs adoptent une attitude bienveillante, juste et autoritaire si nécessaire.

L'intégration

Partant du postulat que l'intégration c'est : « faire que quelqu'un, un groupe ne soit plus étranger à une collectivité, qu'il s'y assimile »

Accompagner l'enfant, c'est se préoccuper de ménager professionnellement l'espace intermédiaire entre la séparation et les retrouvailles

3.4 Organisation de la journée : rythmes de la vie en collectivité autour du jeu et des soins

L'accueil des enfants se fait du lundi au vendredi de 8h à 18h. Afin d'assurer cette amplitude horaire, l'arrivée du personnel est échelonnée.

Accueil du matin et du soir

L'accueil du matin se fait généralement entre 8h et 10h30 et l'accueil du soir de 16h30 à 18h. Ces créneaux sont variables selon les besoins des familles.

Le parent accompagne son enfant en salle de jeux afin qu'ils bénéficient d'un temps d'accueil privilégié avec un professionnel.

Les repères

L'enfant à son casier, son porte manteaux, son lit et sa place à table. Ce sont des repères sécurisants pour lui parce qu'ils sont constants. Durant l'accueil, le parent se les approprient et devient indépendant dans son usage.

Un temps de transition

Au moment de la séparation, le professionnel rassure l'enfant en lui expliquant le retour de son parent, le déroulement de la journée, et l'accompagne vers un jeu ou un compagnon de jeu.

Un temps de « flottement »

Jusqu'à l'arrivée de l'ensemble des enfants, ils sont libres de « naviguer » entre les espaces de jeux qui ont été organisés pour eux. Certains restent lovés dans les bras des éducateurs. Ils recevront des gestes de tendresse et des paroles douces et tranquilles. Ils sont libres de ne « rien faire », de rester allongés sur des coussins, entre 2 livres, bercés par une musique douce. Ils peuvent faire des va et vient entre un jeu et une demande d'affection auprès des éducateurs.

Premier regroupement

Quand tous les enfants sont arrivés, généralement vers 10h, un regroupement se fait par des temps de chansons et comptines.

Premier rituel

La chanson du « bonjour ». Le professionnel la chante et prononce tour à tour le prénom de chaque enfant. Les enfants prennent l'habitude d'imiter une gestuelle proposée par l'adulte et prononcent les prénoms de ses camarades de jeux.

Ateliers d'éveil

« Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels ».

Le groupe d'enfants est séparé en deux parfois en trois.

Les groupes sont constitués selon l'âge des enfants. Les jeux sont ainsi proposés en fonction du développement de l'enfant et de son âge pour favoriser sa curiosité tout en assurant sa sécurité.

On considère qu'un jeune enfant qui désinvestit un jeu, une relation pour une autre ou pour « rien » à son importance. C'est pourquoi nos activités sont proposées comme investissement passager.

« Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir. »

Nous sommes attentifs à la diversification des jeux et activités ludiques de façon à que l'enfant profite d'un échantillon où il trouvera à s'épanouir.

Cette palette offre à l'enfant la possibilité de découvrir, d'expérimenter, de refaire, parfois inlassablement certaines manipulations, d'améliorer son champ exploratoire selon sa maturité, son centre d'intérêt ou le plaisir de prendre conscience de ce qu'il sait déjà faire.

Généralement les groupes se constituent entre 10h et 11h30 et entre 15h et 17h30. Les activités commencent à l'intérieur comme à l'extérieur.

Palettes de nos ateliers d'éveil

L'éveil musical

Notre médiathèque est riche d'une diversité musicale. L'enfant peut découvrir un répertoire d'auteurs jeunesse mais également des musiques classique et contemporaine.

Rituel de la sieste

Une musique douce, relaxante accompagne le passage à l'endormissement.

Cette musique est utilisée exclusivement pour la sieste. Les enfants la reconnaissent et s'installent dans leur lit avec ce repère apaisant.

L'éveil corporel

La musique est proposée sur des ateliers d'expressions corporelles où l'enfant est invité à se mouvoir. Il saute, roule, se tient la main avec un camarade, bouge au son de la musique et selon son expressivité.

Deux espaces de motricités sont mis à disposition. La structure en bois en intérieur est totalement en libre activité.

Celle en extérieur est présentée comme parcours de motricité évolutive. Des parties peuvent être rajoutées ou supprimées. Des jeux de plots et cerceaux complètent le parcours et augmentent l'exploration

L'éveil livresque

Des temps collectifs sont proposés tous les jours. Ils se déroulent dans des espaces enveloppant de tapis, poufs, et divers coussins. L'adulte est assis au sol avec les enfants. Il raconte l'histoire, lentement, distinctement en montrant les illustrations. Les questions ou commentaires des enfants sont intégrées dans l'histoire sans en perdre le fil conducteur.

Plusieurs livres sont présentés ainsi. Les livres sont ensuite mis à disposition des enfants. Les enfants les investissent individuellement. On observe des enfants imiter l'adulte en essayant de raconter l'histoire. Ces temps d'imitation sont sous la surveillance de l'adulte qui n'intervient pas mais laisse le langage de l'enfant progresser par ce biais.

Nous actualisons nos ouvrages chaque mois en choisissant de nouveaux livres à la bibliothèque du quartier des Morillons.

Des séances littéraires enfantines auprès des professionnel(elles) sont présentées par une animatrice de la bibliothèque ainsi que des ateliers de lecture auprès des jeunes enfants.

Deux bibliothèques ont été créées :

Une avec des livres cartonnés. Ces livres sont laissés à disposition.

Une seconde de livres plus fragiles. Ils sont présentés et leur utilisation se fait en présence de l'adulte.

L'éveil par l'activité manuelle



Les ateliers de motricité fine comme les jeux d'enfilage, jeux d'emboitements, d'encastrement, jeux de construction, de peinture, pastels, gommettes, dessins, de transvasements, de manipulation sont mis en place au sol, ou sur une table et parfois contre un mur servant de chevalet.

Ils sont présentés en petit groupe du même âge.

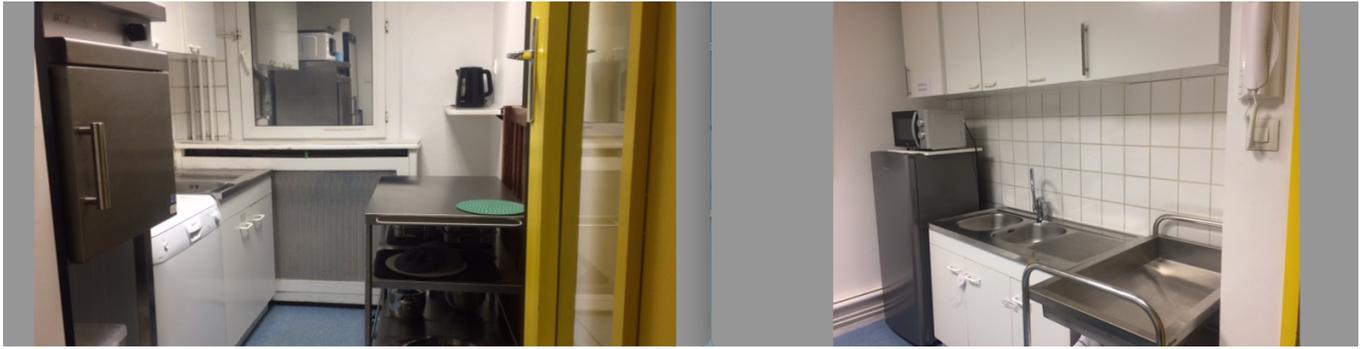
Régulièrement un professionnel organise l'armoire pédagogique de la salle de jeux et le stock du matériel pédagogique.

Les ateliers sont organisés et guidés par le professionnel. Le jeu est présenté avec des consignes et ses règles qui sont clairement verbalisées.

Les jeux symboliques (faire semblant de) comme avec les jeux de dinettes, l'utilisation de la maison en bois, la mallette de docteur par ex sont en accès libre et sans consigne. Le professionnel intervient essentiellement pour réguler les interactions entre les enfants si nécessaire.

Entre les temps de jeux : les temps de repas - de sommeil - de soins

Plans de préparation et d'installation des repas



Repas du midi

Le menu est affiché quotidiennement. Une diététicienne de l'entreprise Elixir assure les menus.

Il est possible, dans la mesure du possible, d'adapter le repas en fonction des cultures et des coutumes.

Le repas est organisé à 11h30 en deux groupes dans deux pièces différentes.

Un(e) professionnel(le) assure la préparation de 2 chariots de repas adaptés à l'âge des enfants. Le repas des enfants âgés de 1 an à 2 ans et le repas des enfants âgés de 2 ans à 3 ans et demi.

Les enfants sont accompagnés par le professionnel référent de son groupe d'enfants. Les plus petits sont installés dans un transat. Une assistante petite enfance assiste la professionnelle référente du groupe des petits.

Les aliments sont présentés dans une assiette compartimentée avec l'entrée et le plat principal. Les enfants peuvent goûter aux aliments à leur convenance. Le fromage et pain ou yaourt est ensuite servi puis le dessert. L'eau est servie tout au long du repas avec un verre à bec pour les plus petits et un verre ordinaire pour les plus grands.

L'adulte a la possibilité de déjeuner avec les enfants.

Les enfants sont invités à déposer leur assiette dans un bac ainsi que leur bavoir.

Des gants humides sont à disposition pour une hygiène des mains et de la bouche. L'adulte aide les plus petits et encourage les plus grands.

Gouter

Le gouter est proposé entre 15h30 et 16h30. Les groupes se font en fonction des réveils des enfants.

Ils sont diversifiés en compotes, laitage, fruits frais, fruits secs, jus frais, pain, biscottes, beurre, confiture. Nous ne donnons ni pâte à tartiner ni soda.

Le change

Salle de change



Le change est effectué autant que nécessaire dans la journée et systématiquement après le repas et la sieste.

C'est le professionnel référent de son groupe ou l'assistante petite enfance qui change l'enfant. Quand l'une est avec l'enfant en individuel le temps de ce change, la seconde personne est avec le groupe.

Pour les plus petits, le change est proposé allongé en salle de propreté. A partir de l'acquisition de la marche, il peut être proposé debout. Le professionnel respecte l'intégrité de l'enfant avec une attention qui préserve la pudeur de l'enfant et des mots toujours neutres et respectueux.

Pour les enfants qui ont acquis la propreté, l'accompagnement aux toilettes est à la demande.

Les enfants ont un petit vestiaire personnalisé constitué d'un porte manteau, d'un casier à chaussure et d'une bannette pour les vêtements et objets personnels.

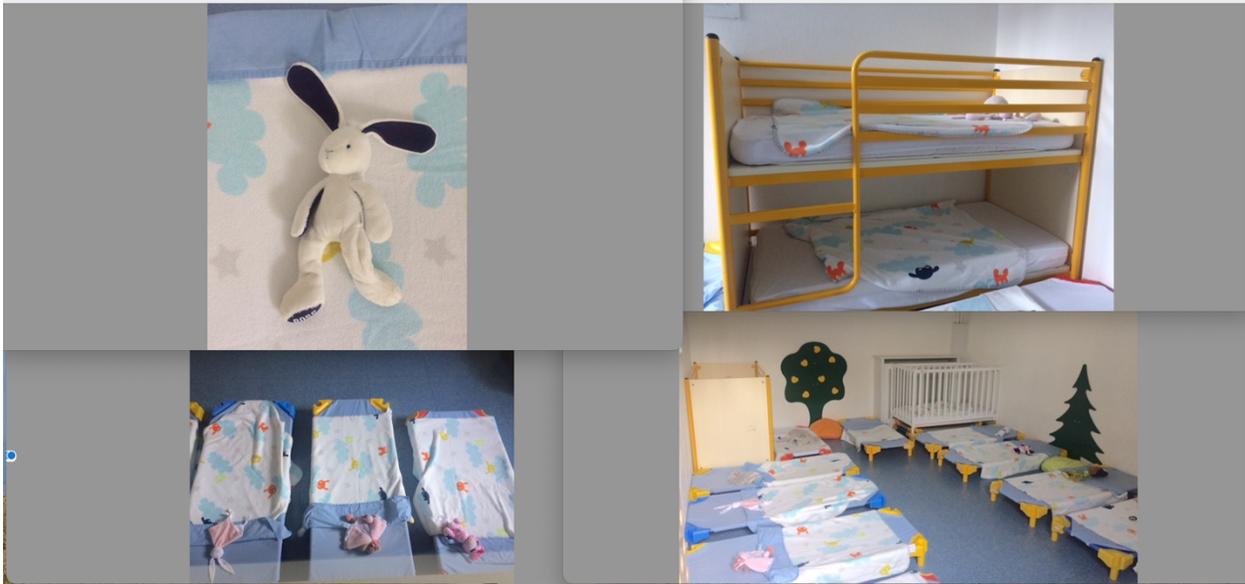
Les plus grands essaient de s'habiller et de se déshabiller seul mais chacun bénéficie d'une aide si besoin.

Autres soins

Les soins d'hygiène se font tout au long de la journée comme le nez essuyé délicatement, le visage soigné. Les cheveux coiffés ou recoiffés dans le respect des pratiques parentales. Les vêtements sont adaptés selon le temps.

Pour les soins complémentaires (crème, sérum physiologique, prise de température...). Les professionnels se réfèrent à leurs responsables et aux protocoles.

La sieste



Les enfants sont accompagnés par leur professionnel référent et l'assistante petite enfance.

Chaque enfant a un lit personnalisé et adapté à son âge. Il est aménagé quotidiennement à la même place.

Les 3 phases de l'accompagnement à la sieste

1. De l'accompagnement à l'endormissement

L'accompagnement s'exprime par des mots et des gestes de tendresse. L'enfant a ses petits objets (tétine, doudou, draps, peluche). Les professionnels sont disponibles aux soins de réconfort des enfants. Il rassure l'enfant anxieux en restant près de lui. Des poufs, fauteuil, variés dans leur forme, sont en nombre pour assurer le confort du professionnel qui se préoccupe du sommeil de l'enfant.

2. La surveillance du sommeil

Les professionnels de la petite enfance s'assurent du confort de l'enfant durant son sommeil en vérifiant la position du drap, de la couverture. Il remet celle-ci ou l'ôte selon la température de la pièce. Il rassure un enfant qui se réveille en pleurs.

3. Le levé de sieste : individuel et progressif

Les enfants réveillés sont invités à se lever pour être changés et habillés. Les enfants ne sont pas réveillés cependant la porte du dortoir est ouverte à partir de 15h30-16h afin qu'ils n'aient pas trop de difficulté à s'endormir chez eux le soir. Ce compromis a été mis en place suite à certaines demandes de parents.

La salle de jeux nettoyée et aérée durant le temps de sieste est ensuite aménagée par l'installation de nouveaux jeux.

Arrivée et départ des enfants

Les parents sont invités à rentrer en salle de jeux. Un échange de transmissions entre parent et professionnel, et parfois avec l'enfant, est ritualisé.

Les jeux, les soins de l'enfants sont partagés mais aussi des petites anecdotes repérées par les professionnels.

La taille de l'établissement est propice à la convivialité. Les temps de transmissions, d'échanges spontanés, de réunion, de partage contribuent à la richesse des liens de sympathie et de confiance dont nous souhaitons prendre soin ensemble.

Être professionnel c'est quoi ?

Le care : « le soin mutuel »

« Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants ».

L'attention est la première étape du processus de *Care*, « le premier aspect moral du soin » : « Si nous ne sommes pas attentifs aux besoins de l'autre, il nous est impossible d'y répondre » Tronto.

Que requiert l'attention ?

Nous verrons qu'elle mobilise d'abord cette capacité « involontaire » qu'est la sensibilité. Ricoeur

Être professionnel en crèche, c'est rencontrer des personnes avec des sensibilités différentes et de prendre soin de celles-ci et des siennes.

Les points forts de la pédagogie Célestin Freinet transposable en crèche

Pour Célestin Freinet :

« La fonction du milieu n'est pas de former l'enfant, mais de lui permettre de se révéler » « C'est l'enfant lui-même qui doit s'éduquer, s'élever avec le concours des adultes »

« Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour les qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité ».

Les activités sont organisées au gré des événements et répondent au souci du développement, progressif, de l'autonomie. L'ensemble des jeux et activités sont proposés à tous les enfants, fille comme garçon.

Célestin Freinet, Pédagogue français et figure de proue de l'Éducation Nouvelle, Célestin Freinet (1896-1966) est un instituteur qui a mis au point une pédagogie fondée sur l'expression libre des enfants : texte libre, dessin libre, imprimerie et journal étudiant, etc. En crèche l'expérience tâtonnante proposée par Célestin Freinet est la démarche pédagogique clef que nous adaptons aux jeunes enfants.

La philosophie de l'éducation Freinet

Selon Célestin Freinet, l'enfant apprend avant tout par tâtonnement expérimental

L'expérience tâtonnante :

Il défend une méthode éducative naturelle, fondée sur l'expérience, le plaisir d'agir et de pouvoir agir.

- L'enfant est animé d'un dynamisme naturel qui le pousse à apprendre et à expérimenter.
- La voie normale de l'acquisition est « le tâtonnement » expérimental.

Au multi accueil Célestin Freinet on valorise l'expression de l'enfant en le laissant libre d'agir et d'interagir selon sa personnalité et son évolution. La posture de l'éducateur est construite par les outils de l'observation et de l'écoute de l'enfant, du groupe d'enfants et des interactions entre toutes les personnes exerçant une mission éducative dans l'institution. C'est à partir de ces indicateurs que l'éducateur va réguler la dynamique de groupe et le contenir. L'éducateur exprime son autorité au regard de sa compréhension des événements et apporte des réponses rassurantes aux jeunes enfants afin qu'il se sente protégé, écouté et libre dans ses actions. Le langage de l'adulte est précis, concis et adapté aux jeunes enfants.

Libre expression et expression libre à la crèche Célestin Freinet

Libre expression est une pratique qui accueille les manières d'expressions singulières de chaque enfant. Sa timidité, son dynamisme, son mécontentement, ses rêveries... toutes ces manières d'être sont appréciées et respectées pour protéger l'intégrité de l'enfant. Plus naturellement, nous protégeons l'enfant dans sa singularité en affirmant par nos pratiques : Tu es libre de t'exprimer comme tu le veux, comme tu le peux !

L'expression libre est une pratique exploratoire. Les propositions de jeux et d'activités sont présents pour que l'enfant explore son univers mental, ses sensations, ses émotions, son intellect, sa sociabilité.

Pour toujours plus d'autonomie, les enfants sont encouragés à choisir leurs ateliers d'éveil. Il est crucial que l'enfant puisse décider lui-même du jeu de son crayon, de son pinceau, et des sujets qui le préoccupe. «L'art enfantin» *constitue «avant tout, qu'il s'agisse d'expression gestuelle, parlée, chantée ou plastique, la forme la plus naturelle d'expression poétique spontanée du monde et de l'homme.»* Madeleine Porquet

3.5 Soutien à la parentalité

Quand une difficulté est observée par des signes cliniques inhabituels et inquiétants de l'enfant, la direction contacte la famille. Un rendez-vous est organisé avec le ou les parents, un éducateur et la direction. Cet échange a pour but d'accompagner la famille et d'échanger sur les préoccupations observées. Si les échanges ne suffisent pas pour soutenir l'enfant et sa famille, des orientations d'accompagnement vers des partenaires extérieurs sont proposées.

« Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement »

En respectant le protocole d'encadrement des sorties, nous proposons des promenades au parc Montreuil qui se situe à proximité de la crèche.

4 Projet social et développement durable

Ce projet précise les modalités d'intégration de l'établissement ou du service dans son environnement social et vis-à-vis de ses partenaires extérieurs.

Il intègre les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement ou du service et les actions de soutien à la parentalité proposées, le cas échéant dans le cadre du conseil d'établissement ou de service mentionné à l'article R. 2324-32.

Il détaille les dispositions prises pour la mise en œuvre du droit prévu au dernier alinéa de l'article L. 214-2 et à l'article L. 214-7 du code de l'action sociale et des familles.

Il décrit comment l'établissement inscrit son activité dans une démarche en faveur du développement durable.

Projet développement durable : comment développer la mise en place spécifiquement dans notre crèche : ateliers, semaines thématiques, évaluations des déchets, compostes, potagers, ect.

Préambule

Le projet social est l'une des composantes du règlement de fonctionnement au même titre que le projet d'établissement.

Cependant, il tient une place particulière en tant que base de la construction de l'offre d'accueil.

Il peut se définir ainsi :

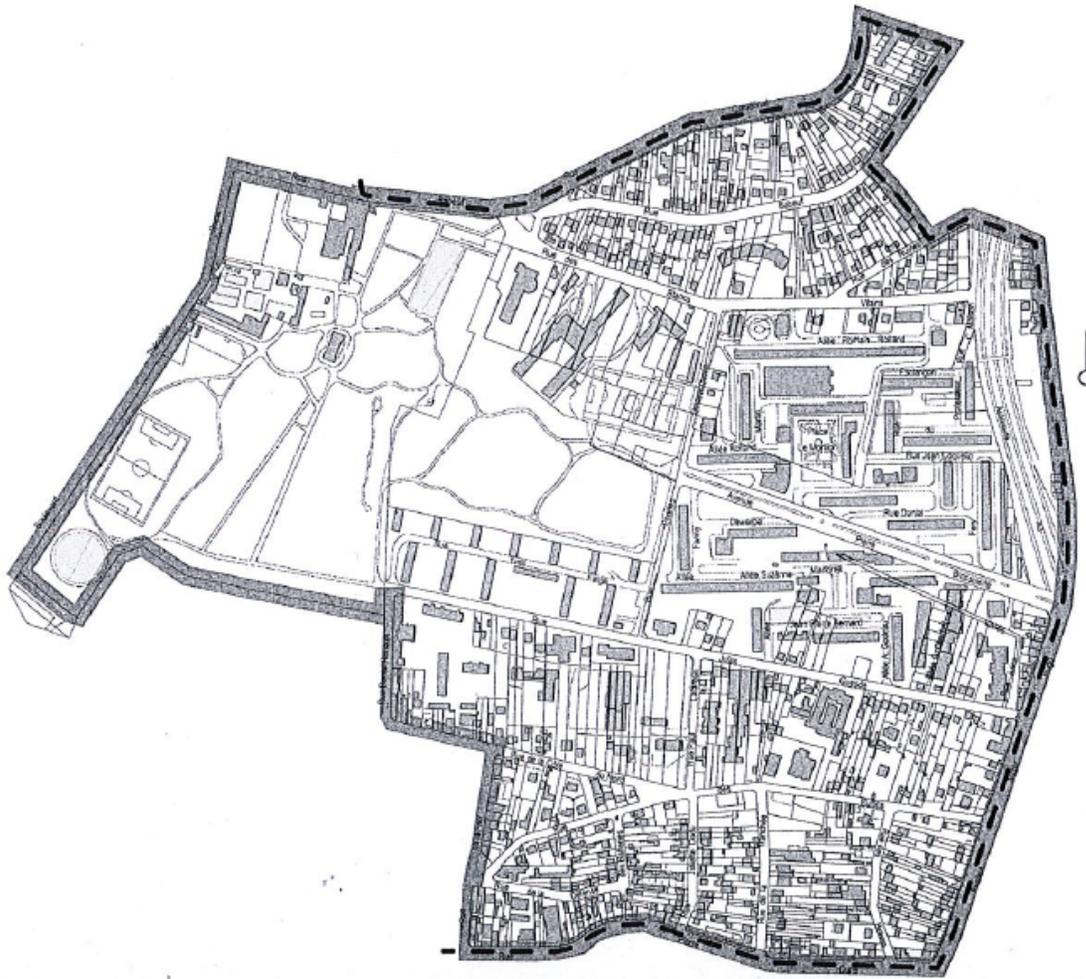
Le projet social situe l'établissement dans son cadre économique, politique et social en référence à l'analyse des besoins. Il précise les moyens mis en œuvre en termes d'accessibilité, en relation à l'environnement, à un territoire, à la population et aux institutions qui interviennent. Il traduit, au-delà du service rendu aux parents, sa fonction sociale : mixité, intégration, prévention contre les exclusions et les inégalités.

Cette définition met en évidence qu'il existe deux niveaux dans la conception du projet social :

- L'analyse des besoins
- Les orientations sociales du lieu d'accueil

4.1 L'analyse des besoins du territoire du quartier Montreau Les Morillons

4.1.1 La carte d'identité du quartier des Morillons



4.1.2 Tableau recensement fiche Montreuil Morillon 2015

Montreuil – Le Morillon					
	2010	2015	Variation en nombre	Variation en %	Répartition*
Population	6 501	6 302	-199	-3%	100%
0-2 ans	374	378	+5	+1%	4%
3-9 ans	308	314	+7	+2%	5%
10-19 ans	573	483	-90	-16%	8%
20-29 ans	605	606	+1	0%	11%
30-39 ans	619	538	-81	-13%	9%
40-49 ans	1 228	1 116	-112	-9%	18%
50-59 ans	1 337	1 271	-66	-5%	20%
60-69 ans	737	750	+13	2%	12%
70-79 ans	572	613	+41	+7%	10%
80 ans ou plus	210	282	+72	+35%	4%
Population de moins de 20 ans	1 908	1 808	-100	-5%	30%
Population de 65 ans et plus	782	876	+94	+12%	14%
De nationalité française	5 371	5 096	-275	-5%	81%
De nationalité étrangère	1 130	1 206	+76	+7%	19%
Population immigrée	1 823	1 495	-328	-18%	24%
Logements	2 560	2 599	33	1%	100%
Résidences principales	2 460	2 537	+77	+3%	96%
Résidences secondaires et logements occasionnels	17	5	-12	-71%	0%
Logements vacants	99	67	-32	-32%	3%
Maisons individuelles	322	306	-16	-5%	12%
Appartements	2 207	2 264	+57	+3%	87%
Autres	37	29	-8	-22%	1%
Chauffage Central Collectif	1 599	1 704	+105	+7%	68%
Chauffage Central Individuel	493	462	-31	-6%	18%
Chauffage Individuel Électrique	322	397	+75	+23%	10%
Années de construction des Résidences Principales en 2015					
Scolarisation et diplômes					
Taux de scolarisation	64%	72%	+8 pts		
... 0-5 ans	99%	99%	stable		
... 6-14 ans	98%	98%	stable		
... 15-17 ans	95%	95%	stable		
... 18-24 ans	95%	95%	stable		
Population de plus de 15 ans (scolarité achevée)	4 311	4 244	-67	-2%	100%
Sans diplôme ou BEPC, brevet des collèges, DNS	2 074	2 004	-70	-3%	48%
CAP, BEP	998	964	-34	-3%	23%
Baccalauréat	626	613	-13	-2%	14%
Enseignement supérieur	613	643	+30	+5%	15%

	2010	2015	Variation en nombre	Variation en %	Répartition*
Ménages	2 450	2 527	77	3%	
Composition des ménages					
Ménage d'une personne	746	857	+111	15%	34%
... dont femmes seules	429	524	+95	22%	21%
Ménages sans famille	102	108	+6	6%	4%
Ménages avec famille	1 601	1 582	-19	-1%	62%
... dont couples sans enfant	387	370	-17	-5%	15%
... dont couples avec enfants	790	820	+30	+4%	32%
... dont familles monoparentales	424	572	+148	35%	23%
Population des ménages	6 440	6 241	-199	-3%	
Population hors ménages	61	61	Stable	0%	
Condition d'occupation du logement					
Propriétaires	2 650	2 527	-123	-5%	100%
Locataires privé	257	187	-70	-27%	8%
Locataires HLM	1 872	1 839	-33	-2%	71%
Logés gratuitement	48	29	-19	-40%	2%
Ancienneté d'eménagement dans le logement :					
Moins de 2 ans	160	188	+28	+18%	3%
Entre 2 et 4 ans	398	323	-75	-19%	13%
Entre 5 et 9 ans	458	392	-66	-14%	17%
10 ans ou plus	1 634	1 628	-6	0%	67%
Ménages au moins un parking	772	835	+63	8%	33%
Ménages une voiture	1 107	1 139	+32	3%	45%
Ménages deux voitures ou plus en 2013	553	551	-2	0%	22%
Activités					
Population âgée de 15 à 64 ans	4 170	3 918	-252	-6%	100%
... Actifs	2 943	2 929	-14	-0%	70%
... Actifs ayant un emploi	2 394	2 200	-194	-8%	58%
... Chômeurs	652	729	+77	+12%	19%
Taux d'emploi	57%	56%	-1 pt		
Taux de chômage (sens recensement)	21%	25%	+4 pts		
... 15 à 24 ans	35%	40%	+5 pts		
... 25 à 54 ans	20%	23%	+3 pts		
... 55 à 64 ans	17%	20%	+3 pts		
Emplois des actifs occupés	2 197	2 197	0	0%	100%
Agriculteurs exploitants	0	0	0	0%	0%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	84	68	-16	-19%	3%
Cadres, professions intellectuelles supérieures	318	199	-119	-37%	9%
Professions intermédiaires	879	903	+24	+3%	23%
Employés	844	993	+149	+18%	40%
Ouvriers	372	434	+62	+17%	20%
Inactifs 15-64 ans	1 123	989	-134	-12%	100%
Élèves, Étudiants Bénévoles non rémunérés	441	404	-37	-8%	41%
Retraités Préretraités	217	187	-30	-14%	16%
Autres inactifs	466	399	-67	-14%	40%
Salariés 15 ans ou plus	2 265	2 115	-150	-7%	100%
Fonction publique, CDI	1 917	1 715	-202	-11%	81%
CDI	300	248	-52	-17%	12%
Intérim	54	59	+5	9%	2%
Emplois aidés	6	38	+32	+493%	0%
Apprentissage - Stage	87	55	-32	-36%	3%
Non-salariés 15 ans ou plus	151	112	-39	-26%	100%
Indépendants	87	70	-17	-19%	53%
Employeurs	64	41	-23	-35%	37%
Aides familiaux	0	0	Stable	0%	0%
Modes de déplacements Actifs occupés 15 ans ou plus	2 419	2 217	-203	-8%	100%
- pas de transport	87	73	-14	-16%	4%
- marche à pied	161	92	-69	-43%	7%
- deux roues	69	77	+8	12%	3%
- voiture, camion	735	762	+27	4%	30%
- transport en commun	1 337	1 272	-65	-5%	52%
Lieux de travail Actifs occupés 15 ans ou plus	2 419	2 227	-192	-8%	100%
travaillé dans la commune de résidence	494	719	+225	45%	32%
travaillé dans une autre commune que la commune de résidence	1 721	1 507	-214	-12%	68%
... dont travaillé autre commune du département 93	393	453	+60	+15%	20%

4.1.3 Les orientations sociales de la crèche Célestin Freinet

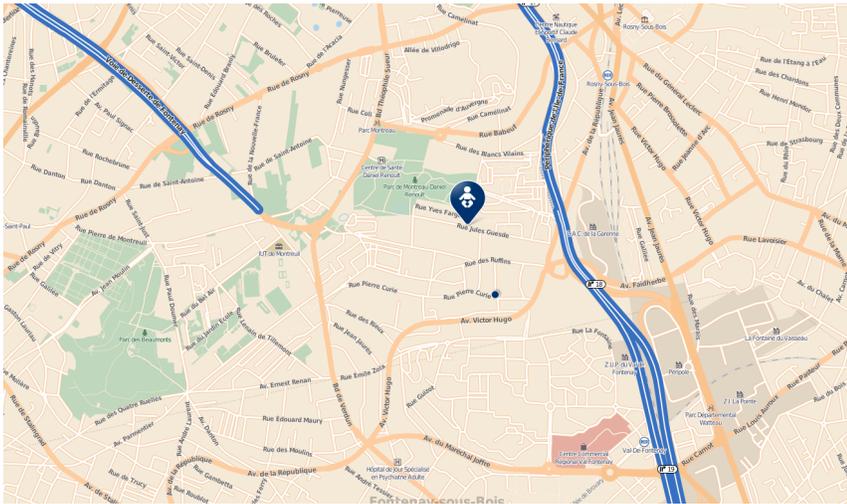
Le projet social affirme les objectifs prioritaires retenus : diversification de l'offre, lutte contre les inégalités en privilégiant l'attribution des places aux foyers les plus démunis, accueil d'urgence, soutien à la parentalité.

Cette orientation est une réponse apportée aux besoins repérés.

Site d'implantation de la crèche Célestin Freinet :



Crèche Célestin Freinet 51 rue Jules Guesde 93100 Montreuil/Bois



4.2 Les enjeux sociaux prioritaires

La crèche Célestin Freinet est porteuse d'un projet social affirmant ses actions vers des orientations prioritaires :

- Répondre aux besoins multiples de la population par une diversification de l'offre d'accueil,
- Privilégier l'attribution des places de crèche aux foyers les plus démunies
- Renforcer les liens sociaux en développant un lieu d'échanges et de mixité,
- Répondre aux besoins particuliers des familles de manière à lutter contre les exclusions en accueillant les enfants en situation de handicap
- Fédère équipes de salariés et de bénévoles sur le projet et les valeurs communes par une démarche de cohésion et de coopération
- Inscire la structure dans le tissu local en identifiant et en développant des partenariats.
- Développe une politique d'insertion professionnelle par une coopération très active avec le pôle emploi, les CFA et les centres de formation

4.3 La diversification de l'offre d'accueil

- Répondre aux nombreux besoins exprimés
- Répondre à des propositions alternatives à l'accueil en temps complet
- Créer des situations où les parents, parfois isolés pourront formaliser de véritables liens, permettant de mettre en place des relations d'entraide et de coopération mutuelle : témoignages en annexes

4.4 Le conseil d'établissement

Modalités d'information et participation des parents à la vie de l'établissement

Données des parents à la vie de l'établissement

Données individuelles

Seules les informations individuelles concernant leur enfant, son comportement et les conditions de son séjour dans l'établissement sont communiquées aux parents par les professionnels accueillant l'enfant.

Elles sont transmises chaque jour à la personne venant chercher l'enfant. Les parents peuvent à tout moment demander un rendez-vous à la direction.

Données collectives

Un panneau d'affichage, accessible facilement aux familles, est prévu afin de permettre la communication de toutes les informations essentielles sur le fonctionnement de l'établissement. L'équipe pédagogique et le conseil d'administration organisent et animent des réunions afin d'informer les parents sur la vie de l'établissement.

La place des parents à la vie de la structure

Durant la période de l'accueil de l'enfant, la direction et son équipe encouragent la communication et le dialogue avec les parents en vue d'une prise en charge partagée et harmonieuse de l'enfant.

Dès l'accueil, le projet d'établissement et les règles de fonctionnement de l'établissement sont présentés à chaque famille.

Des rencontres conviviales et festives ainsi que des réunions thématiques peuvent être organisées : échanges de savoirs professionnels, parentaux, bénévoles.

Ces réunions d'1h30 ont lieu à la crèche entre 13h00 à 14h30. C'est dans une ambiance conviviale, autour d'un café, thé, petits biscuits que nous débattons de sujets divers et variés.

Un sujet est choisi par le réseau et les adhérents, bénévoles et salariées s'inscrivent.

Le dispositif propose à chacun d'exprimer sa réflexion ou une expérience sur le sujet et d'écouter celles des autres participants.

L'objectif est de partager les savoirs, d'appréhender les différences de point de vue et de participer aux débats.

Des professionnel(les) de crèches de proximité participent à ces échanges.

La participation à la vie de l'établissement et la reconnaissance de la place des parents s'exercent également par : l'accompagnement de sorties, petits travaux, et d'une manière générale, toute initiative approuvée par l'équipe pédagogique.

La participation aux assemblées générales est vivement encouragée en présentiel et/ou en distanciel. Un affichage et un e-mail sont envoyés 15 jours avant la date de l'assemblée.

En complément un vote par correspondance précisant les modalités et des procurations sont mis à disposition.

L'accueil de votre enfant est subordonné à l'acceptation du règlement de fonctionnement.

Ce règlement de fonctionnement est remis aux familles en double exemplaires, l'un des deux doit être retourné à la direction de l'établissement, après y avoir apposé votre signature précédée de « lu et approuvé ».

4.5 Réseaux et partenaires`

Le projet social de l'établissement représente l'opportunité de mieux percevoir les différents réseaux et partenaires impliqués dans le projet.

Dans la mesure où celui-ci définit explicitement les besoins et affirme les orientations qu'il se propose d'assumer, ce dernier constitue la base pour engager les relations de travail avec un certain nombre d'acteurs.

4.5.1 Financeurs

La Caf, la mairie et le département sont nos principaux financeurs.

Le caf verse une aide financière sous conditions de déclarations des données d'activité et financière à renseigner sur le site de l'AFAS.

La municipalité de Montreuil/Bois verse une aide financière après traitement de dossiers : rapport d'activité annuel, PV d'assemblée générale, bilan comptable annuel... Ces éléments sont transmis sur le compte association de la municipalité dans l'onglet « compte asso ».

Le département verse une aide financière sous conditions d'envoi de facture trimestriel d'état de présences à renseigner sur le site CHORUS.

Nous percevons des participations familiales selon un mode de calcul basé sur les barèmes caf.

Selon la nature des contrats de travail nous pouvons percevoir une contribution financière de l'ASP.

4.5.2 Contrôle administratif et financier

Le caf, la mairie et le cabinet comptable assurent un contrôle sur la gestion financière de l'établissement.

L'URSSAF contrôle l'administration globale de l'établissement

4.5.3 Agrément et contrôle

L'agrément est délivré par le Président du conseil général de la Seine Saint Denis.

Le service PMI du département assure un suivi et un contrôle

4.5.4 Partenaires de proximité

4.5.4.1 Le bailleur

Un bail de 12 ans a été signé avec le bailleur OPHM. Celui sera renouvelé de 12 ans en janvier 2024.

OPHM intervient pour toutes les réparations du bâtiment.

Nous louons également une place de parking

4.5.4.2 *Pôle emploi*

Nous avons développé une étroite collaboration avec le service pôle emploi de Montreuil/Bois par :

- Une collaboration sur les diffusions des offres et recherches de candidats dans un contexte en tension
- La mise en place de contrat de travail et d'un plan de formation permettant à des demandeurs d'emploi d'acquérir de l'expérience et de s'inscrire sur des formations diplômantes.

4.5.4.3 *Mission locale*

La mission locale nous propose des candidats de moins de 25 ans pour un contrat d'apprentissage et/ou des demandes de stage.

4.5.4.4 *Établissements scolaires de proximité*

Le collège Henry Matisse nous sollicite dans le cadre d'un stage de 3^{ème} de jeunes élèves.

4.5.5 *Partenaires d'Ile de France*

4.5.5.1 *Centres de formations*

Nous travaillons avec de nombreux centres de formation d'Ile de France proposant les formations d'auxiliaire de puériculture, d'éducateur de jeunes enfants, d'infirmier et participons à l'évaluation des étudiants.

Nous signons des conventions de stage avec ou sans gratification.

4.5.5.2 *CFA*

Nous travaillons avec des centres CFA dans le cadre de contrat d'apprentissage

4.6 *Prestataire*

- Cabinet comptable In Extenso
- Elios : livraison des repas.
- SMACL : assurance des biens et des personnes
- Aiga : gestion PSU
- Crédit du nord : gestion de nos comptes.
- Sicli - Chubb : maintenance annuelle des installations électrique et des moyens de secours
- Socotec : contrôle annuelle de la maintenance des installations électriques et contrôles de la maintenance des moyens de secours
- Uniformation : OPCO collecteur des fonds dédiés à la formation
- Humanis : mutuelle salariées

- Appel médical : recrutement des intérimaires
- Amet : la médecine du travail

5 Les membres de l'association

Les statuts précisent l'organisation des instances dirigeantes :

L'Assemblée Générale : organe souverain

Le Conseil d'Administration : organe décisionnel

Le bureau : organise exécutif

Le Conseil d'Administration dispose de tous les pouvoirs pour assurer la gestion courante.

Il applique les décisions prises en AG.

Ses membres sont élus selon les modalités envisagées par les statuts (élection à l'AG).

Il est chargé de la gestion administrative : activités, biens, personnels

Il peut déléguer des missions au bureau.

6 Co-responsabilité salariés – bénévoles

Salarié(s) et bénévole(s) : deux groupes d'acteurs opérationnels qui doivent être responsables ensemble :

- Pour concilier économique et éthique
- Pour optimiser le temps, les compétences
- Pour anticiper le changement

= centré sur l'essentiel : le projet associatif

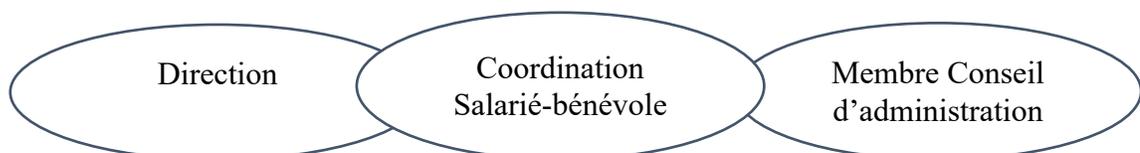
Méthode

- Qui dirige : quoi ? comment ? pour qui ? avec qui ?
- Quel résultat attendu ?
- Quelle éthique associative ?

= c'est toujours une dualité

⇒ Diriger n'implique pas commander mais piloter, orienter, donner du sens.

A Célestin Freinet un binôme direction et membre du conseil d'administration se réunit régulièrement pour gérer les affaires courantes.



7 Les Parties Prenantes à Célestin Freinet

